



Orges, le 1^{er} septembre 2021

PREAVIS MUNICIPAL 09-2021

Au Conseil Général de la commune d'Orges

Concerne : Complément budgétaire de CHF 40'500.- au budget 2021 sur le compte 43.314.01 : Entretien des routes et des chemins.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Un montant de CHF 40'500.- a dû être utilisé pour la réparation urgente du revêtement du chemin de la Léchère, ceci sur plus de 70 m, ainsi que la pose d'un drainage en bordure de ce dernier sur 90 m, afin de gérer les infiltrations d'eau pluviale.

Comme expliqué, ces travaux ont dû être effectués dans l'urgence, de grosses déformations des dalles en béton sont apparues, menant à un risque élevé d'accident pour notre population qui emprunte ce chemin avec des vélos et autre moyen de circulation. Le potentiel d'un événement fâcheux devenait trop important.

De plus, les difficultés de circulation pour les entreprises siégeant dans la zone artisanale devenaient problématiques de jour en jour.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus les travaux ont dû être exécutés avant l'hiver 2020-2021.

Ceci exprimé, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, à accepter le texte suivant :

LE CONSEIL GENERAL D'ORGES

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Commission de gestion et
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

D é c i d e :

- Art. 1 : d'accorder à la Municipalité le complément budgétaire d'une valeur de CHF 40'500.- pour les travaux exécutés sur le chemin de la Léchère.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

A. Cachin

La Secrétaire :

C. Woëts

